

Alexandra Louis
3^{ÈME} CIRCONSCRIPTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE



Communiqué de presse

Alexandra Louis : Mission d'observation des élections législatives en Arménie

Marseille, vendredi 18 juin 2021

Dans le cadre de ses fonctions à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, la Députée Alexandra Louis participera à une mission d'observation des élections législatives anticipées en Arménie, qui auront lieu le dimanche 20 juin 2021. Elle se rendra à Yerevan pour participer aux réunions avec les chefs de délégations parlementaires ainsi que les candidats à l'élection législatives et pour effectuer l'observation dans les bureaux de vote.

Pour Alexandra Louis, « la prééminence du droit et la démocratie sont des valeurs fondamentales pour les Etats membres du Conseil de l'Europe. Dès lors la participation à ces missions d'observation concoure à la promotion de ces valeurs démocratiques qui appellent une vigilance de chaque instant ».

Les missions d'observation des élections par l'assemblée parlementaire participent à ce que les principes défendus par le Conseil de l'Europe soient mieux connus, compris, acceptés et partagés, et multiplient de ce fait le nombre d'États européens attachés à la démocratie, à la prééminence du droit et au respect des droits de l'homme.



Le Conseil de l'Europe et son assemblée

Le Conseil de l'Europe est la principale institution qui défend les droits humains en Europe. Il comprend 47 États dont les 28 membres de l'Union européenne. L'Assemblée est composée de parlementaires désignés par les parlements nationaux des États membres. Elle offre un forum démocratique de débats et observe les élections. Créée le 5 mai 1949 par dix États, en 1989 le Conseil de l'Europe comptait 23 pays membres.

Depuis 1989, 24 nouveaux États ont rejoint l'Organisation. Cette arrivée massive de nouveaux membres, issue de la vague d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale, a incité l'Assemblée à systématiser l'observation des élections.

Les activités de coopération du Conseil de l'Europe ont principalement porté sur le soutien à l'Arménie afin qu'elle puisse honorer ses engagements en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe pour améliorer la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit dans le pays, dont l'observation des processus électoraux est primordiale.

Dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022 qui a été adopté par le Comité des Ministres le 9 janvier 2019, est prévu l'accompagnement de l'Arménie dans ses efforts pour faire avancer sa législation, ses institutions et ses pratiques en accord avec les standards du Conseil de l'Europe dans les domaines des droits de l'homme, de l'Etat de droit et notamment de la démocratie de manière à l'aider à honorer ses engagements de pays membre du Conseil de l'Europe.



Contact presse
gabriel.schill@clb-an.fr
07 86 32 47 77

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Alexandra Louis députée.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Alexandra Louis députée